

APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : AA 17 11 8251 01

Descriptif : Parcelles en nature réelle de terres et bois-taillis

SAINT-JEAN-D'ANGELY : 1 ha 64 a 67 ca

Fief L'Abbe E0119 - E0120 - E0121 - E0122 - E0421

Urbanisme : A - PLU

Réf : AA 17 16 8952 01

Descriptif : Parcelles en nature réelle de terres

SAINT-JEAN-D'ANGELY : 1 ha 67 a 23 ca

Fief L'Abbe E0105 - E0115 - E0488 - E0490 - Fief Labaye ZP0012

Urbanisme : A - PLU

Réf : AA 17 19 0258 02

Descriptif : Parcelles en nature réelle de terres

SAINT-JEAN-D'ANGELY : 1 ha 53 a 90 ca

Fief L'Abbe E0103 - Fief Labaye ZP0010

Urbanisme : A, AUx - PLU

Réf : AA 17 20 0448 01

Descriptif : Parcelle en nature réelle de terre

SAINT-JEAN-D'ANGELY : 3 ha 24 a 48 ca

Maison Rouge ZR0118

Urbanisme : A - PLU

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site :
<http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **25/04/2026** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, **prioritairement auprès de :**

SAFER Nouvelle-Aquitaine
Service Départemental : Charente-Maritime
6 boulevard Vladimir, Le Trivius
Bâtiment A - 1er étage
17100 SAINTES

où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la SAFER Nouvelle-Aquitaine 16, Avenue de Chavailles CS 10235, 33525 BRUGES CEDEX), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>.

A SAINT-JEAN-D'ANGELY, le

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

Saint Jean d'Angély

le 20/04/2026

L'Adjoint délégué.
Jean MOUTARDE

